

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **93 (1957)**

Heft 28

PDF erstellt am: **01.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

*Dieu Humanité Patrie*

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9 ; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379  
 PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 13.50 ; ÉTRANGER FR. 18.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Partie corporative**

### Journées pédagogiques de Trogen 15-23 juillet 1957

Pour la quatrième fois, une centaine d'enseignants de plusieurs pays, représentant tous les degrés de l'enseignement, ont passé à Trogen une semaine enrichissante. Présidées par Willy Vogt, rédacteur du Schw. Lehrerzeitung, patronnées par les sociétés pédagogiques et par la commission nationale pour l'Unesco, ces Journées nous ont paru valoir surtout par les contacts, les conversations, les échanges d'idées, les questions que faisaient surgir les conférences, presque toutes remarquables. Par exemple, après l'exposé du Dr Rolf Wirz (Zurich) sur la punition dans la pédagogie quotidienne, un collègue allemand organisa une enquête fort suggestive sur les châtiments corporels dans les différents pays et sur les dispositions légales qui les régissent.

Les sections cantonales romandes étaient représentées, faiblement il est vrai. Assez cependant pour souhaiter rencontrer à Trogen un nombre grandissant de collègues qui ne le regretteront pas : le chant, la musique, les excursions, l'ambiance fraternelle font passer sur les inévitables inconvénients de la prédominance de l'allemand. L'amabilité de plusieurs collègues permet d'ailleurs d'obtenir au besoin la traduction de l'essentiel. Nous allons même jusqu'à nous demander si, parallèlement (et non simultanément), une semaine pédagogique ne serait pas réalisable sur le plan romand, à Crêt-Bérard par exemple. Pas en 1958, qui verra le Congrès de Genève. Mais l'année suivante, peut-être ? Nous serions heureux de recevoir des suggestions quant au lieu, au programme et à la date d'une telle rencontre, où chacun apporterait ses problèmes, ses expériences.

La situation du corps enseignant en Norvège, la conception de l'enseignement aux USA, la tâche d'un directeur d'école dans un village de montagne en Autriche, l'éducation des filles en Finlande, autant d'occasions de comparer nos méthodes et nos conceptions avec d'autres expériences, et d'en tirer d'utiles conclusions. A côté de cela, le point de vue du psychologue : sous le titre « Kränkung und Takt in der Erziehung », le Dr Fritz Schneeberger, du Heilpädagogischen Institut de Zurich, insistait sur la nécessité de tenir compte, dans l'inévitable contrainte qu'exige l'acquisition du savoir, des répercussions profondes et durables d'une exigence excessive. La langue française était à l'honneur dans l'agréable conférence de M. Ch.

Beuchat qui, de Rabelais à Rousseau, conta avec esprit les heurs et malheurs des théoriciens qui n'en ont pas moins, malgré les railleries et les persécutions, jeté les bases de la pédagogie contemporaine. Le professeur Bollnow, de l'Université de Tubingue, auteur d'un ouvrage célèbre outre-Rhin, « Neue Geborgenheit », nous entraînait dans une pénétrante étude sur l'existentialisme, montrant l'adolescent en formation au travers de crises successives. M. Pierre Visseur apportait le message de l'institution qu'il dirige, « Fraternité mondiale ». Par les moyens les plus divers, elle s'attache à répandre l'idée de la compréhension entre les peuples. Lutte contre les préjugés de tous ordres, étude psychologique des bases affectives de l'agressivité et du ressentiment, contrôle des manuels d'histoire, service civil dans les régions sous-développées ou sinistrées, on ne saurait dire que « Fraternité mondiale » se contente d'exprimer des principes généraux. A nous aussi de faire pénétrer dans la vie courante de la classe ces notions indispensables de tolérance et d'estime réciproque.

M. Roger Gal, directeur de l'Institut pédagogique national de France, nous a entretenus de la réforme de l'enseignement secondaire. Des études de sociologie pédagogique ont été faites sur les retards scolaires, qui atteignent 32 pour 100 des 75 000 élèves examinés. Il est incontestable qu'un système qui laisse échouer un élève sur trois est basé sur des exigences mal adaptées. M. Gal s'élève contre l'examen pour l'accès aux études secondaires à onze ans. Il l'estime prématuré, et pense qu'on élimine ainsi nombre d'enfants prérités par l'indigence intellectuelle de leur milieu familial, et qui n'ont pas encore réussi à compenser un retard dû non à un manque d'intelligence, mais à des conditions extérieures que le temps peut améliorer. Coordination des divers enseignements, travail en

**SOMMAIRE**

**PARTIE CORPORATIVE :** Journées pédagogiques de Trogen. — Congrès SNI - Paris. — La Fédération générale des institutrices de Belgique fête son centenaire. — Congrès du SPIE. — Comment s'organise l'orientation scolaire des enfants durant la scolarité obligatoire ? — Vaud : Adresse du président SPV pendant les vacances. — Assurance protection juridique. — A l'école normale, Remarques. — A propos des « Éléments du dessin » par J. Apothéloz et « mise au point en quelques points ». — Commission interfédération pour la natation. — Postes au concours. — Assemblée de l'École Pestalozzi à Echichens. — Neuchâtel : Les voyageurs à pied. — Adhésion. — Nouveaux collègues.

équipe, recherche individuelle, étude du milieu, sont aussi au nombre des objectifs de la réforme en cours.

L'Allemagne, comme la plupart des pays nordiques, se préoccupe beaucoup de l'éducation des adultes, et demande la collaboration non seulement des intellectuels mais de tous les milieux cultivés. M. Rudolf Prahm, de Brême, soulignait l'importance de ce problème. Le Centre du Sonnenberg (Allemagne) pour la compréhension internationale continue à accueillir des groupes d'études de tous pays, dans une atmosphère éminemment propice aux échanges. M. Wolfgang Rückriem définit avec enthousiasme cette recherche ardue, mais fructueuse.

Nombre de problèmes particuliers à la Suisse furent abordés, en particulier celui des minorités linguistiques ; notre collègue Riccardo Tognina, de Poschiavo, fit un captivant exposé sur les difficultés d'ordre culturel des vallées grisonnes, et Willy Vogt salua en lui ceux des nôtres qui enseignent dans des conditions particulièrement difficiles.

Ce programme assez chargé était agréablement coupé par une journée d'excursion à Weingarten (Württemberg) dont on nous fit admirer l'église, du plus pur style baroque, et le séminaire. Accueillis par de belles exécutions chorales des étudiants, nous entendons le directeur nous faire part de ses préoccupations, qui ne diffèrent guère de celles qui s'expriment chez nous.

L'existence de la « Tagung » était liée à celle du Village, dont le directeur M. Arthur Bill nous fera partager les joies et les espoirs. Les visages radieux des jeunes hôtes disent assez la chaude affection dont ils sont entourés.

Nous savons bien que toute profession a ses difficultés ; mais nul ne peut contester que la pratique quotidienne de l'enseignement, avec ses inévitables déceptions, peut conduire à la lassitude et à une certaine sclérose. Ici, dans une atmosphère amicale, on a montré le sens élevé de l'effort quotidien accompli dans la foi. Dans notre recherche épuisante d'un niveau intellectuel fréquemment inaccessible, il nous faut relever les yeux et retrouver l'étoile à laquelle lier notre char ; entendre quelqu'un qui nous montre avec certitude, par delà les pierres et les ornières du chemin, des vies changées, des préjugés vaincus, des enfants asociaux réintégrés, des parents dont on a conquis la collaboration bienveillante. Ces choses existent, elles ont été réalisées au prix d'expériences qui peuvent être les nôtres aussi. C'est ce que nous rapportons de Trogen, c'est ce dont nous voulons remercier Willy Vogt et ses collaborateurs, au terme de ces journées dont chacun s'est plu à reconnaître la parfaite ordonnance et la constante recherche des valeurs humaines permanentes.

Saluons enfin ce petit peuple d'Appenzell, que nous avons vu au travail sur les pentes, autour des fermes, dans les villages. Population accueillante et laborieuse, fière de ses traditions. De beaux enfants tout bruns, courant nu-pieds dans les chemins rocaillieux. La place de la Landsgemeinde est là tout près, le sabre traditionnel est à la place d'honneur dans la Wohnstube, et de cette fidélité aussi nous avons reçu quelque chose.

*André Pulfer.*

### **Congrès SNI - Paris**

Du 17 au 20 juillet, le Syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Union française a tenu son congrès annuel à Paris.

Avant d'en rendre compte, il est utile, je crois, de dire ce qu'est le SNI et quelles sont ses préoccupations.

Avec ses 183 000 membres sur un effectif total de 200 000 maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire, le SNI est un syndicat ouvrier de masse, autonome dès 1948.

Trois courants l'animent : celui des majoritaires autonomes, dirigés par le secrétaire général Forestier ; une minorité ex-cégétiste, dont le leader est Fournial (la Fédération CGT de l'Education nationale a été dissoute en 1954) ; la tendance syndicaliste révolutionnaire enfin, dite de l'Ecole émancipée. L'importance relative de ces courants nous est assez bien donnée par le résultat du vote sur le rapport moral, présenté au congrès par le secrétaire général : 1 284 mandats — soit plus des deux tiers — ont été en sa faveur, 441 lui étaient opposés ; il y a eu 138 abstentions.

Voulant « assumer à sa juste place son rôle d'organisation syndicale ouvrière », le SNI n'entend pas limiter son action au seul plan de la profession qu'il représente, mais s'attache à prendre position sur les problèmes syndicaux, nationaux et même internationaux.

Le congrès de Paris, réunissant de 500 à 600 délégués des sections départementales, comprenait — comme tout congrès SNI — deux parties : la présentation et la discussion du rapport moral et d'une motion d'orientation ; la présentation et la discussion de rapports et de résolutions traitant d'une question laïque, d'une question sociale et d'une question pédagogique.

Dans son rapport moral, « bilan d'activité, confrontation du présent avec le passé, engagement d'avenir », Forestier a montré comment, en assumant son rôle d'organisation syndicale ouvrière, le SNI a contribué, au cours de l'année écoulée, à la prise de conscience et à la recherche de la solution des problèmes que pose, sur tous les plans, la conjoncture actuelle.

Dans le domaine corporatif, il dénonce la situation matérielle des instituteurs, situation qui doit être redressée d'urgence, et demande que les engagements gouvernementaux, notamment sur l'amélioration des débuts de carrière, se réalisent au plus tôt si l'on ne veut pas voir, à la rentrée d'octobre, 25 000 postes vacants. Il rappelle l'attachement du SNI à la défense de la laïcité et au projet de réforme de l'enseignement, qui en garantira l'expansion, l'adaptation et la démocratisation (création, en particulier, du tronc commun, sur lequel « le congrès doit témoigner sa volonté de n'accepter aucune concession »). En ce qui concerne le sort des instituteurs français au Maroc et en Tunisie, il fait état des difficultés que soulèvent leur maintien en place ou de nouveaux recrutements en France, et il souhaite que le gouvernement tunisien accepte sa proposition de se rendre sur place pour examiner et résoudre ce problème.

A propos de l'Algérie et des événements tragiques qui s'y déroulent, Forestier reprend la proposition d'une « conférence de la table ronde par-dessus tous les préalables et sans préjuger du devenir institutionnel », proposition qui avait déjà été lancée au congrès de Bordeaux en 1955, et reprise par celui de Grenoble, l'an dernier.

« L'écrasement de la révolution hongroise par les chars russes est la manifestation d'un impérialisme qui, lorsqu'il se sent menacé, n'hésite pas à employer les moyens les plus féroces. Se taire sur cette question, affirme le secrétaire général, eût été une démission totale du SNI. Il ne pouvait en être question ; le syndicat ne peut accepter de ne s'exprimer sur de tels problèmes que lorsque sa pensée convient au parti communiste. »

Au sujet du désarmement, il propose au congrès « de demander aux travailleurs organisés d'œuvrer par-dessus les positions impérialistes pour imposer une conférence générale du désarmement où participeraient de plein droit les représentants des organisations syndicales ouvrières ».

Toutefois, le thème central du rapport de Forestier était celui de la réunification syndicale. « Nous sommes profondément convaincus, a-t-il dit, que, pour avoir dans certaines de ses parties lié son sort à celui de formations politiques ou religieuses, le syndicalisme s'est condamné de plus en plus à l'impuissance, à une action limitée, à aliéner chaque jour sa personnalité et son efficacité propres ». Répondant à M. Benoît Frachon qui, lors du récent congrès de la CGT, lui avait reproché de vouloir « jeter l'exclusive contre les partis », et avait estimé que le meilleur moyen de réaliser l'unité syndicale était de renforcer l'unité d'action, Forestier remarque que « la pratique constante de l'unité d'action dérive de la vieille tactique de la volaille à plumer » et rappelle les nécessités qui s'imposent à tout regroupement syndical : libre confrontation des thèses, franche reconnaissance des diverses tendances, interdiction du cumul des fonctions syndicales et politiques, et il en appelle « à tous les militants et organisations qui ne se satisfont pas de l'éparpillement syndical actuel, afin qu'ils déterminent en commun et en pleine souveraineté la meilleure formule permettant aux travailleurs de ce pays de reprendre confiance en eux et dans leurs organisations syndicales ».

Toute une journée était consacrée à la discussion de ce rapport. Les trois tendances qui cohabitent au sein du SNI se livrèrent alors à leur traditionnelle joute oratoire et Forestier, avec sa fougue habituelle, répondit aux uns et aux autres.

Au cours des interpellations, de nombreux orateurs ont, entre autres, insisté sur la grave désaffection des jeunes pour la profession d'instituteur, due notamment au salaire de départ particulièrement bas (33 500 francs fr. pour un débutant dans une école rurale), et sur les effectifs excessifs (jusqu'à 60 élèves) de très nombreuses classes primaires.

Comme je l'ai dit plus haut, le rapport moral fut accepté à une très large majorité, les membres du SNI renouvelant ainsi leur confiance au secrétaire général et au bureau national, et indiquant clairement qu'ils entendaient rester fidèles à un syndicalisme libre de toute emprise politique.

Rapportant sur la question « Les laïques et le mouvement familial », C. Durand s'est élevé contre le caractère confessionnel, antidémocratique et paternaliste de nombreuses associations familiales et contre les subventions très importantes accordées à des œuvres privées par les caisses d'allocations familiales. Dans sa motion, adoptée à la quasi-unanimité, il réclame la suppression du monopole de représentativité de toutes les familles détenu par l'Union nationale des associations familiales et demande que les fonds publics soient réservés à des œuvres publiques.

La question sociale « Comment le syndicalisme des instituteurs peut-il contribuer à un renouveau efficace de l'internationalisme prolétarien ? » fut présentée par H. Baude. Le rapporteur, après avoir exposé son sujet, demande au SNI : qu'il développe son action dans les organisations internationales d'enseignants ; qu'il organise des rencontres et des discussions avec les militants syndicaux étrangers ; qu'il participe à l'éducation du prolétariat national d'abord, mondial ensuite, par l'exposé de problèmes économiques et

sociaux dans l'Ecole libératrice et les publications de ces organisations internationales ; qu'il fasse connaître les résultats des expériences syndicales des divers pays ; qu'il participe à l'information objective de l'opinion publique ouvrière internationale. Ici encore, la motion de notre collègue Baude fut approuvée par une très forte majorité, contre la motion de l'Ecole émancipée, qui réclamait le soutien à tous les peuples opprimés et une étude précise des moyens d'action susceptibles d'unifier la classe ouvrière internationale.

Il appartenait enfin à Mlle J. Lordon d'introduire la question pédagogique « Les classes terminales ». Ce sujet, et d'autres tels que « Le rôle social des écoles maternelles », avait d'ailleurs déjà été abordé lors d'une journée pédagogique préliminaire au congrès. Dans une motion approuvée à l'unanimité, nos collègues français, partisans de la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans, demandent « l'organisation d'un enseignement de fin de scolarité attractif, efficace, nouveau par son esprit et ses méthodes, destiné à recevoir — à l'issue de l'école moyenne — les enfants de 13 à 16 ans que la masse de leurs connaissances, la forme de leur intelligence, désignent pour les études de durée limitée, orientées vers la vie pratique ». Cet enseignement « devrait aider les adolescents à choisir un métier en les initiant aux formes diverses de l'activité humaine, en recherchant leurs aptitudes par des travaux manuels éducatifs d'un caractère polyvalent ». Ce vœu s'inscrit dans la perspective de la réforme de l'enseignement. En attendant sa réalisation, le congrès recommande « la création de classes terminales à titre d'expérience ». En effet, les cours complémentaires actuels s'achèvent à 15 ans, alors que la plupart des emplois ou des concours auxquels se destinent les enfants qui les suivent ne leur sont ouverts qu'à partir de 17 ans.

Pour terminer, il me reste à dire le plaisir et l'intérêt que j'ai pris à suivre les travaux de nos collègues français et à les remercier de la cordialité de leur accueil ainsi que du souci qu'ils ont eu de rendre à leurs invités le séjour à Paris aussi attrayant et agréable que possible.

A. Neuenschwander.

### La Fédération générale des instituteurs de Belgique fête son centenaire

La FGIB, qui groupe environ 6 000 instituteurs de l'école publique, a fêté à Malines, du 16 au 18 juillet dernier, le centenaire de sa fondation, sous le haut patronage du roi, en présence des ministres de l'Education et de la Défense nationale, de représentants de la FIAI et d'associations étrangères amies.

La ville de Malines, située sur la Dyle, à égale distance de Bruxelles et d'Anvers, est riche d'un glorieux passé et de très beaux monuments. Ancienne capitale des Pays-Bas sous la régence de Marguerite d'Autriche — veuve d'un de nos ducs de Savoie — elle est encore le siège de l'archevêché de Belgique. La cathédrale St-Rombaut (XIIIe au XVe siècle) est un magnifique édifice dont la tour massive, haute de 97 mètres, est une des plus impressionnantes d'Europe. Son carillon jouit d'une réputation universelle et des milliers de touristes assistent chaque semaine aux concerts de cloches durant lesquels toute circulation automobile est interdite dans le centre de la ville.

C'est à Malines, le 17 septembre 1857, qu'une centaine d'instituteurs du pays flamand se réunirent pour fonder une société, l'Onderwijzersbond, ayant

pour but « de travailler au progrès de l'instruction populaire et à l'amélioration de la position de l'instituteur par tous les moyens légaux ».

En 1869, la Société centrale des instituteurs belges, fondée en pays wallon, fusionne avec l'Onderwijzersbond et réunit ainsi, en une seule association, la FGIB les maîtres primaires de l'ensemble du pays.

Dès lors, la Fédération participe activement à toute la vie de l'école populaire publique belge dont elle ne cesse de promouvoir les progrès en luttant âprement en faveur de l'amélioration de la situation des maîtres.

Il faut ici préciser que la Belgique, du point de vue scolaire, connaît une situation très différente de la nôtre et qui crée beaucoup de difficultés à nos collègues. Plus de la moitié des enfants fréquentent des écoles dites « libres » qui sont en réalité des écoles confessionnelles organisées et gérées par l'Eglise catholique et largement subventionnées par l'Etat qui paie en particulier le traitement du corps enseignant. Il existe ainsi, à tous les degrés, une concurrence redoutable entre ces deux genres d'écoles, la laïque et la confessionnelle.

Les écoles libres forment leurs instituteurs dans leurs propres Ecoles normales et, s'il n'est pas permis d'enseigner dans ces établissements avec un diplôme d'Etat, par contre il n'est pas rare de trouver des instituteurs sortis d'E.N. libres dans les classes officielles.

D'autre part, au sein de l'enseignement officiel, il faut encore distinguer entre les écoles communales, gérées par les autorités municipales, et les écoles d'Etat organisées et contrôlées directement par le ministère de l'Education.

L'instruction est obligatoire de 6 à 14 ans. Dès l'âge de 12 ans, les élèves ont le choix entre diverses options :

— Le quatrième degré de l'école primaire où enseignent des instituteurs ;

— L'école moyenne, très largement ouverte aux élèves de 12 à 15 ans et qui peut être assimilée approximativement à notre primaire supérieure ou aux cours complémentaires de France. L'enseignement y est donné par des « régents » qui ont, après la fin des études secondaires, suivi deux ans d'Ecole normale moyenne ;

— L'enseignement secondaire jusqu'à 18 ans, dans les athénées pour les garçons, les lycées pour les filles. Les maîtres sont des professeurs formés par l'Université ;

— L'enseignement technique, dont l'organisation est très variable suivant les communes ou les provinces et où l'enseignement est donné par des maîtres spécialisés.

Il est facile de comprendre par cette brève analyse que les 4<sup>e</sup> degrés de l'école primaire soient en voie de disparition. Il en résulte qu'en Belgique, un instituteur n'enseigne pratiquement plus à des élèves âgés de plus de 12 ans, que les possibilités d'emploi vont diminuant malgré l'augmentation de la population scolaire. C'est pourquoi, actuellement, la Belgique est le seul pays où, à notre connaissance, il n'existe pas de pénurie d'instituteurs (avec les Philippines où il y a environ 30 000 enseignants sans emploi !)

Dans ces conditions, il est compréhensible qu'une des préoccupations les plus urgentes de nos collègues belges a trait à la réforme des études normales pour la formation des instituteurs. Un projet est en voie de réalisation. Il remplira probablement un des vœux depuis longtemps exprimé par le corps ensei-

gnant primaire de partout : que la culture générale des futurs instituteurs avant leur formation professionnelle proprement dite soit du niveau exigé pour l'entrée à l'Université.

Il en a été largement discuté au Congrès du Centenaire qui a saisi cette occasion solennelle pour faire une large revue de la loi organique de l'enseignement primaire, pour réaffirmer sa politique générale en matière d'éducation et esquisser les points principaux de ses études et actions futures.

Un autre sujet qui est en permanence à l'ordre du jour de toutes les Associations d'instituteurs, la question des salaires, a fait l'objet de l'étude du Congrès et du vote d'une proposition de nouveaux barèmes à présenter au gouvernement, barèmes qui amélioreraient la situation présente dans une proportion considérable : de 21 à 41 pour 100 suivant les communes. Notons à ce sujet que la Belgique connaît des suppléments communaux qui vont de zéro dans les petites communes à 20 pour 100 du salaire dans les centres de plus de 100 000 habitants. D'autre part, il existe entre le traitement de début et de fin de carrière une différence considérable, du simple au double, le maximum n'étant atteint qu'après 30 ans de fonction. Par exemple, le traitement minimum de base proposé dans le projet, sans complément, étant de 64 000 francs belges, serait après 33 ans de 135 700 francs.

Enfin, la Belgique connaît, comme la plupart des pays d'Europe, la fonction de chef d'école qui offre aux instituteurs, avec une possibilité de promotion inconnue chez nous, un supplément de gain appréciable suivant le nombre de classes de l'établissement. (24 750 francs belges par an pour 10 classes et plus dans le nouveau projet.)

De l'avis même de nos collègues, ce projet paraît assez ambitieux, mais l'évolution des prix, la volonté d'assurer un recrutement de qualité par une revalorisation nécessaire de la situation d'instituteur, leur donne bon espoir de le conduire à chef.

Le 18 juillet, dans la magnifique salle gothique de l'hôtel de ville, en présence des plus hautes autorités du pays et de la cité, s'est déroulée la séance solennelle de la célébration du centenaire. Elle a donné au ministre de l'Education, au nom du roi, l'occasion d'épingler sur la poitrine de notre collègue Lepouse, l'actif et dévoué secrétaire général de la FGIB, l'insigne de chevalier d'honneur de la Couronne, hommage public de reconnaissance pour son travail inlassable et honneur rendu à l'œuvre centenaire de la FGIB en faveur de l'école et de ses maîtres.

Qu'il me soit permis de remercier tous nos collègues belges, particulièrement M. Panis et ses collaborateurs du Comité d'organisation, pour leur accueil fraternel et leur infatigable amabilité. *M. Michel.*

Note. — Les instituteurs belges sont divisés en 4 organisations : la FGIB, le Secteur enseignement de la Centrale générale des Services publics (toutes deux membres de la FIAI), le Syndicat des instituteurs catholiques, et une organisation nouvelle : l'Association des instituteurs libéraux.

### Congrès du SPIE Rome 15-20 juillet 1957

Qu'est-ce que le SPIE ? C'est le Secrétariat professionnel international de l'enseignement, qui groupe uniquement des associations d'enseignants, organisés en syndicats, et rattachées à la CISL (Confédération internationale des syndicats libres). Nos collègues de

Neuchâtel et tous les collègues suisses adhérents à la VPOD en font partie.

Le président en est M. Reymond (Suisse) et le secrétaire général M. Van de Moortel (Belgique). Le congrès lui-même comptait une quarantaine de délégués, représentant une dizaine d'associations nationales.

Signalons tout de suite que le SPIE entretient avec la FIAI d'excellents rapports ; une bonne partie des associations de celle-là font d'ailleurs partie de celle-ci.

Le congrès du SPIE n'a lieu que tous les deux ans. Dans l'année intermédiaire se réunit le Conseil général (1 délégué par association), mais toutes les années a lieu, en même temps que ces deux genres de réunion, **l'école d'été**. Celle de cette année avait pris comme sujet d'étude : **L'emploi du temps des écoliers dans le cadre de la réduction du temps de travail**.

Le rapport général fut présenté par M. Decleyre, secrétaire adjoint du SPIE. Ce qui a justifié le choix de ce thème d'étude, c'est la tendance de plus en plus marquée dans l'industrie à instaurer la semaine de cinq jours. Si cette pratique devait se généraliser, elle poserait à l'école le problème du regroupement de ses enseignements sur cinq jours, et, à cette occasion, il faudrait examiner la réduction du temps total du travail scolaire.

Cette réduction est-elle souhaitable du point de vue des élèves primaires et secondaires ? Certainement, car elle permettrait un travail personnel plus approfondi, et des lectures plus étendues.

Pour le maître, elle offrirait du temps pour les préparations et les corrections, et aussi pour son perfectionnement personnel, car aujourd'hui les connaissances évoluent avec une telle rapidité qu'il faut consacrer beaucoup de temps et de peine à se tenir au courant.

Peut-être qu'en organisant le système des branches à option, réussirait-on sans trop de peine à assurer la réduction du nombre des heures d'école.

Mais alors intervient un autre problème : celui de l'emploi du temps libre laissé à l'écolier. L'organisation des loisirs a déjà eu comme effet des expériences souvent malheureuses, parce que ce temps trop bien organisé ressemblait comme un frère aux heures obligatoires de classe. Il faudrait le consacrer à des excursions, à la préparation de représentations théâtrales (ou simplement à assister à une représentation), à des manifestations sportives, etc.

Enfin, à la question de savoir si les parents demandent cette réduction du travail de leurs enfants, il faudrait pouvoir répondre par une enquête organisée par les organisations professionnelles.

Après que toutes les délégations eurent donné leur avis (pour la Suisse romande, MM. Hugli et Aeschli-mann émirent d'excellentes considérations), quelques conclusions générales s'imposèrent :

Le problème se pose très différemment de pays à pays et même à l'intérieur de chaque pays, suivant le caractère et le degré d'évolution de l'économie.

A l'emploi du temps hebdomadaire sont liés les programmes scolaires, la prolongation de la scolarité et surtout les méthodes d'enseignement.

Les enseignants ne sont pas les seuls qui puissent décider une telle réforme ; il leur faut l'avis des parents, comme la collaboration des travailleurs groupés dans les syndicats.

Dans la fixation des plans d'études, il serait désirable de tenir compte des possibilités psychologiques des enfants.

Une réduction des heures scolaires entraînera de nouveaux devoirs pour le corps enseignant qui devra

veiller aux loisirs des élèves, mais cette organisation ne saurait être un simple prolongement de l'école.

\*\*\*

Le congrès proprement dit entendit le secrétaire général présenter son rapport d'activité. Je relèverai spécialement ce qu'il exprima sur la politique internationale : Si les enseignants ne sont pas compétents pour juger les faits quotidiens, ils sont sensibles, en tant qu'éducateurs, à l'injustice et au danger de guerre. C'est pourquoi ils veulent collaborer à la formation d'une opinion publique mondiale qui puisse condamner l'injustice et faire reculer les fauteurs de guerre : le SPIE est ainsi intervenu contre la répression en Hongrie, comme pour mettre fin à la guerre d'Algérie ; de même il demande la cessation des expériences atomiques, ce qui serait le premier pas vers le désarmement.

Le sujet principal du congrès était le **financement de l'enseignement**.

Chaque association présente un rapport en réponse à un questionnaire préalable. Notre collègue Hugli avait rédigé un travail très complet sur ce qu'on peut inférer de la diversité suisse.

En conclusion, tous les rapports soulignent que les budgets pour l'éducation sont en augmentation, aussi bien en valeur absolue que proportionnellement aux autres dépenses de l'Etat. Ces augmentations portent surtout sur les traitements du corps enseignant et sur les constructions scolaires.

Une idée émise en Belgique, c'est que les grandes entreprises capitalistes profitant directement de l'amélioration de l'enseignement technique participent spécialement aux dépenses qui leur sont si utiles.

Mais les besoins sont de plus en plus considérables.

Il y a en général pénurie d'enseignants, surtout au degré secondaire et dans l'enseignement technique ; cette pénurie a pour cause la modicité des traitements comparés à ceux du secteur industriel ou commercial ; la baisse de prestige de l'enseignement, où les exigences de la profession sont considérables, la liberté d'action trop limitée ; il serait du devoir des enseignants d'appeler vers cette profession l'élite de la jeunesse. Le nombre des élèves par classe est encore trop élevé, et il faut ici faire intervenir les parents ; dans tous les organismes nationaux qui établissent les besoins du pays en matière d'éducation, le corps enseignant devrait être représenté.

Enfin, pour les pays sous-développés, il faut pousser à la création d'un fonds d'aide et de prêt, qui par l'Unesco pourrait intervenir, sans arrière-pensée de domination politique ou économique.

\*\*\*

L'organisation du congrès avait été confiée au **Syndicat national des écoles élémentaires d'Italie**, qui s'est acquitté de sa tâche à la perfection. Les séances avaient lieu au Palais Marignoli, dans les locaux du Cercle de la presse, et la traduction simultanée permit de gagner un temps précieux. Que dire de la gentillesse de nos hôtes, de la bonne grâce de leur accueil ? Ils nous conduisirent un jour au Lido de Rome, à Ostie, où nous fûmes reçus dans une maison de vacances des instituteurs, à Tivoli où nous enchantèrent les illuminations de la Villa d'Este ; et une journée entière nous emmena à Naples et à Pompéi. Pour ceux qui, pour la première fois, voyaient Rome et la Campanie, ce fut une révélation, un peu rapide peut-être, mais qui leur donnera certainement l'envie d'y retourner ; pour les autres, il eurent le plus grand plaisir à rafraîchir leurs souvenirs.

Merci à nos collègues italiens.

G. W.

## Comment s'organise l'orientation scolaire des enfants durant la scolarité obligatoire ?

### RAPPORT DE SYNTHÈSE

présenté à la XXVI<sup>e</sup> Conférence des délégués de la F.I.A.I.

par Jeanne LORDON (S.N.I. France)  
Frankfurt-am-Main 1957

#### PRÉAMBULE

La XXV<sup>e</sup> Conférence des délégués de la F.I.A.I. réunie à Montreux en 1956, s'est préoccupée de définir les tâches et les devoirs nouveaux des enseignants ainsi que le rôle dévolu à l'école dans le monde de demain.

Les générations que nous instruisons seront les témoins d'une révolution scientifique qui bouleversera les notions familières de distances, de temps, de travail, de loisirs, brisera les structures économiques et sociales, transformera les rapports entre les peuples aussi bien que la vie quotidienne des individus.

Tous les hommes auront besoin d'une solide formation de base pour s'adapter à des formes nouvelles d'activité et conserver intacte leur personnalité dans un monde où l'influence des faits économiques, la puissance des moyens d'information, la propagande sous tous ses aspects mettent en péril la Liberté de l'esprit.

L'école doit réformer ses structures traditionnelles si l'on ne veut pas voir s'accroître d'année en année « la disproportion de plus en plus marquée entre la rapidité de l'évolution technique et la lenteur de l'évolution de nos méthodes d'éducation et d'instruction ». (Suisse romande.)

La résolution sur « L'Enseignant et le bien-être de la société » adoptée à Montreux affirme que « l'école doit assurer à chaque enfant sans restriction et sans aucune discrimination le plein épanouissement de ses possibilités pour la vie individuelle et sociale ; son action ne sera efficace que dans la mesure où elle tiendra compte des aptitudes diverses des enfants et de leur développement mental ».

L'étude proposée aux associations nationales en 1957 a pour but de rechercher, à la lumière des expériences en cours dans divers pays, les conditions les meilleures pour assurer une orientation des études dans l'intérêt de l'individu et de la société.

\* \* \*

#### QU'EST-CE QUE L'ORIENTATION SCOLAIRE ?

L'orientation scolaire pose un problème pédagogique assez nouveau que les nécessités historiques ont amené au premier plan des préoccupations de tous ceux qui s'intéressent aux questions d'éducation et d'instruction.

Pendant longtemps, les sociétés ont peu évolué ; le destin des hommes était déterminé par leur naissance, leur origine familiale et sociale. La force de la tradition réservait les études secondaires classiques aux fils de ceux qui occupaient déjà dans la hiérarchie sociale un rang privilégié.

Aujourd'hui, le droit à l'instruction reconnu par tous, la prolongation de la scolarité obligatoire ont accru de manière considérable dans tous les pays, le nombre des enfants qui poursuivent des études au delà de l'école élémentaire. Les progrès des sciences et de la technique ont rendu nécessaire la création

d'enseignements de types nouveaux mettant en jeu les aptitudes différentes de celles qu'exige l'enseignement classique. Enfin, la masse des connaissances est devenue si importante que « l'honnête homme » du XX<sup>e</sup> siècle aussi bien que le spécialiste, doit faire un choix éclairé parmi les formes de la culture.

Les professeurs, dit le rapport écossais, se rendent compte que, dans un système qui concilie l'enseignement secondaire gratuit pour tous et chance égale pour tous, une forme quelconque de sélection objective basée sur le savoir, les aptitudes et les qualités de caractère est indispensable.

L'orientation scolaire ne constitue pas une spécialisation prématurée : le même type d'études conduit à des professions variées et dans chaque branche d'enseignement la primauté est donnée à la culture générale et à la formation de l'esprit.

Orienter n'est pas sélectionner. Les psychologues reconnaissent trois types d'intelligence :

- intelligence logique ou spéculative
- intelligence imaginative et artistique
- intelligence concrète

entre lesquels il n'y a pas hiérarchie de valeur. Les modes d'expression de la pensée sont différents. Rousseau écrivait déjà : « Chaque esprit a sa forme propre selon laquelle il veut être gouverné ; et il importe au succès des soins qu'on prend qu'il soit gouverné par cette forme et non par une autre. »

Les éducateurs savent aussi que les traits du caractère retentissent sur le jeu des facultés intellectuelles. La tension psychologique, le pouvoir mobilisateur de l'intelligence et des connaissances acquises ne sont pas les mêmes chez tous les individus. Chaque enfant pose « un cas individuel ». Il faut déceler à la fois ses possibilités et les voies les meilleures pour arriver à leur plein épanouissement.

Il ne s'agit pas, comme dans un système de sélection, de dépister surtout les insuffisances et de les définir en fonction des seuls critères de la pensée traditionnelle, donc de renforcer les barrages et de les justifier.

L'importance pédagogique et sociale du problème de l'orientation scolaire n'a pas échappé aux associations nationales. Treize d'entre elles ont fourni un rapport :

Allemagne	Arbeitsgemeinschaft Deutscher Lehrerverbände
Angleterre	National Union of Teachers
Danemark	Denmarks Laererforening
Ecosse	The Educational Institute of Scotland
France	Syndicat National des Instituteurs
Islande	The Association of Icelandic Teachers
Israël	Hebrew Teachers Union in Israel
Luxembourg	Fédération Générale des Instituteurs du Grand Duché de Luxembourg
Pays-Bas	Nederlandse Onderwijzers Vereniging
Norvège	Norges Laererlag
Suède	Federationen Sveriges Allmänna Folkskolläraryörening
Suisse	Soc. pédagogique de la Suisse romande
Yougoslavie	Syndicat des Instituteurs de Yougoslavie

Je remercie toutes ces associations de leur collaboration précieuse et je m'excuse auprès d'elles de l'impossibilité matérielle dans laquelle je me trouve de citer toutes les remarques et suggestions intéressantes sur les méthodes de l'orientation scolaire.

## COMMENT EST ORGANISÉE L'ORIENTATION SCOLAIRE ?

Les systèmes scolaires en usage dans les pays qui ont répondu au questionnaire sont divers et complexes. Si, en France, la structure de l'enseignement est uniforme et centralisée, l'Angleterre, la Suisse, les Pays-Bas, l'Allemagne laissent aux autorités locales une liberté très grande pour le choix des méthodes et des programmes.

### L'Ecole élémentaire :

La scolarité obligatoire débute à 5, 6 ou 7 ans pour se terminer à 14 ou 15 ans. (Les projets de réformes prévoient un allongement de la scolarité jusqu'à 16 ou 17 ans). On trouve dans tous les systèmes une période commune d'une durée de 4, 5 ou 6 années correspondant à l'enseignement élémentaire chargé de faire acquérir les connaissances de base, jugées indispensables. Le rapport de la France (SNI) les définit ainsi :

« A la fin de la scolarité élémentaire, cours moyen 2<sup>e</sup> année, un enfant doit être capable :

- de lire correctement et avec une certaine expression un texte à sa portée,
- d'exprimer sa pensée oralement ou par écrit en phrases courtes mais correctes,
- d'exprimer éventuellement cette pensée par le dessin, la musique, le modelage ou les travaux manuels,
- de reproduire oralement ou par écrit un texte lu,
- de raconter de manière intelligible un fait, un événement de leur vie courante,
- de traduire quelques sentiments,
- de calculer et de comprendre le sens des opérations, de résoudre des problèmes simples,
- de faire preuve de mémoire,
- d'orthographier quelques phrases d'un texte. »

En règle générale, au cours de cette période, les élèves passent d'une classe à l'autre d'après les résultats de leur travail ; il n'y a pas de différenciation des études. Pourtant, dans les Pays-Bas, il existe deux types d'écoles élémentaires. Au Danemark, dans les villes, après la 5<sup>e</sup> année d'études, les élèves sont partagés en deux cours. L'un d'eux « grammar school » conduit à un examen tandis que l'autre a un caractère plus pratique.

### L'Enfance inadaptée :

Le douloureux problème des enfants inadaptés a retenu l'attention des rapporteurs qui déplorent le nombre insuffisant des écoles et des classes pour les retardés scolaires, les déficients physiques et mentaux. Ils font état des difficultés créées par l'attitude de certains parents qui se résignent mal à placer leurs enfants dans une classe spéciale.

En Allemagne, le dépistage des élèves qui ne peuvent recevoir l'enseignement normal a lieu soit avant l'entrée en classe élémentaire, soit après une période d'essai de plusieurs semaines. Des Commissions médico-pédagogiques fonctionnent en France tandis qu'en Norvège, une enquête est faite par les maîtres et les autorités médicales. Les enfants sont soumis à des tests (Terman-Merrill, Rorschach).

### Les enseignements diversifiés :

On peut classer les enseignements de la période diversifiée en cinq catégories :

- Enseignement secondaire du type traditionnel préparant à l'Université (Lycée, Grammar schools).
- Enseignement général court s'adressant à des jeunes gens qui constitueront les cadres moyens des nations (cours complémentaires, écoles primaires supérieures, écoles à plusieurs branches...)
- Enseignement technique long destiné à former les ingénieurs et les techniciens hautement qualifiés.
- Enseignement professionnel (centres d'apprentissage ; enseignement industriel, agricole, ménager, commercial).
- Enseignement primaire prolongé jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (par exemple les classes de fin d'études de l'enseignement français qui reçoivent les élèves de 12 à 14 ans).

L'Enseignement secondaire jouit d'un prestige mérité auprès des familles. C'est bien souvent en fonction de ses exigences que s'opère, au moment où les enfants ont acquis les connaissances de base, une discrimination très nette entre les élèves du même âge.

A 10, 11 ou 12 ans, suivant le moment où a débuté la scolarité élémentaire, les enfants qui désirent entrer dans un établissement secondaire, subissent un examen écrit ou des tests de connaissances dont les épreuves portent essentiellement sur la connaissance de la langue maternelle et sur la pratique du calcul.

Dans la majorité des cas, on tient compte des observations et des avis donnés par les instituteurs. L'examen est parfois complété par des tests psychologiques. En Allemagne, une courte période d'essai est instituée à l'entrée à l'école secondaire.

La sélection est faite par les jurys d'examen ou des conseils de promotion comprenant des représentants des maîtres des classes primaires, de l'administration et des établissements dans lesquels les élèves désirent être admis.

L'admission dans l'enseignement court ou dans l'enseignement professionnel a lieu — en général — à un âge plus élevé et selon des critères moins sévères. Parfois, il n'y a pas d'examen d'entrée.

Que l'on me permette de citer quelques exemples caractéristiques :

Au Luxembourg, une orientation successive élimine peu à peu des classes les meilleurs éléments :

- à 12 ans, examen d'admission au lycée ( $\frac{2}{3}$  des effectifs dans la capitale) ;
- à 13 ans, entrée à l'école primaire supérieure ;
- à 14 ans, accès aux écoles d'artisanat et de commerce.

En France, les élèves de 11 ans qui ont l'intention d'entreprendre des études secondaires classiques, modernes ou techniques quittent l'école primaire élémentaire pour entrer dans les classes de 6<sup>e</sup> des lycées, des collèges, des cours complémentaires. L'examen d'admission est le même pour tous les types d'enseignement. A 14 ans, les élèves restés à l'école primaire peuvent être admis dans un centre d'apprentissage ou un collège technique (enseignement professionnel).

En Allemagne, en Suisse, la différenciation commence dans plusieurs régions dès l'âge de 10 ans.

Au Danemark, dans les Pays-Bas, elle intervient à 12 ans. L'entrée dans certaines écoles (Hogere Burgerschool) est conditionnée par la réussite à un examen très sévère préparé de longue date à l'école primaire. Le système en usage en Ecosse est plus souple. La scolarité obligatoire s'étend de 5 à 15 ans. A 12 ans, en prévision du passage à l'école secondaire, tous les élèves subissent une série de tests comprenant généralement :



- un test standard de raisonnement oral à 10 ans et plus ;
- un second test analogue à 11 ans et plus ;
- une épreuve standard d'anglais à 11 ans et plus ;
- une épreuve standard d'arithmétique à 11 ans ;
- une épreuve d'arithmétique préparée localement ;
- une épreuve de composition anglaise préparée localement.

Pour chaque enfant, on tient compte de facteurs tels que l'initiative, la concentration de l'esprit, la disposition générale pour le travail scolaire, la conduite et l'encouragement des parents et des circonstances particulières (classes chargées, maladie de l'élève, influence défavorable du milieu social). La sélection pour les écoles secondaires est décidée par le *Conseil de promotion* de la région qui fait d'abord des affectations provisoires en tenant compte des vœux raisonnables des parents. Si l'enfant ne suit pas ou si le cours est mal adapté à ses aptitudes, une nouvelle affectation sera prononcée.

#### CRITIQUE DES MÉTHODES D'ORIENTATION EN VIGUEUR

Nous avons pu constater que, dans beaucoup de pays, la *discrimination* entre les élèves ayant acquis les connaissances de base apparaît essentiellement comme le moyen de sélectionner des élèves pour les écoles secondaires. La valeur de l'enseignement qu'elles dispensent leur confère un prestige tel que les familles — dans certains milieux — dédaignent d'autres écoles (enseignement moderne ; enseignement technique) de création récente. En *Angleterre* « le snobisme de l'attache à la vieille école est encore un facteur irrésistible de succès social et mondial ». En *France*, l'enseignement classique est considéré par beaucoup de parents comme le seul enseignement de culture. Au *Danemark*, une pression s'exerce sur les maîtres pour que les enfants soient placés dans le cours à examen, même s'ils sont peu doués.

Cet état d'esprit contribue à faire, d'un examen qui devrait vérifier l'acquisition des connaissances et mesurer le niveau mental, un *concours de sélection*.

L'enseignement donné à l'école élémentaire est souvent détourné de ses buts véritables par le souci de préparer l'examen. En *Angleterre*, les maîtres déplorent les leçons particulières auxquelles ont recours certains parents inquiets pour tenter d'améliorer les chances de réussite de leur enfant. Dans les *Pays-Bas*, il est d'usage de distinguer deux types d'écoles élémentaires :

- les écoles de préparation ;
- les écoles dites « populaires ».

Les manuels en usage sont différents. Dans les écoles populaires, les élèves n'ont pas de devoirs, ils n'apprennent pas le français. Le rythme des études est plus lent, l'enseignement moins approfondi en grammaire, en calcul, en histoire et en géographie. La différenciation intervient au cours de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> année d'études.

La *sélection précoce* a d'autres *inconvénients pédagogiques*. Le rapport du S.N.I. (France) précise « qu'à 11 ans, la pensée d'un enfant reste subjective, toute nuancée d'affectivité, les aptitudes individuelles ne se sont pas encore révélées. »

L'évolution psychique, intellectuelle est continue. Il est dangereux d'apprécier les possibilités d'un élève à un moment précis de sa vie et à ce moment seulement — et de donner à cette épreuve le caractère brutal d'un

examen de sélection ou de tests, sans tenir compte de la scolarité antérieure, du milieu social, de la santé, du caractère, du comportement de l'enfant observé par ses maîtres successifs.

Il est trop tôt, à 10, 11 ou 12 ans, pour engager un enfant d'une manière définitive dans un type d'études qui ne conviendra peut-être ni à ses goûts véritables, ni à la forme de son intelligence. On risque de faire de lui un raté ou un malheureux.

Dans bien des pays, le cloisonnement entre les ordres d'enseignement rend très difficile la correction des erreurs d'orientation. Si, parfois, des élèves passent de l'enseignement classique à l'enseignement moderne ou technique, l'inverse se produit rarement, même pour des sujets bien doués.

Ainsi, dans un système comprenant des enseignements diversifiés pendant la scolarité obligatoire, l'option à 10, 11 ou 12 ans, ne donne pas à tous les enfants des chances égales de parvenir aux études d'un niveau élevé. Trop de facteurs — qui n'ont rien à voir avec la réussite scolaire et l'intelligence — interviennent à ce moment (fortune, milieu social, niveau de culture des parents, proximité d'un établissement).

D'après les statistiques de « *l'Institut national d'études démographiques* » :

- 13 % des enfants d'ouvriers agricoles
- 16 % des enfants de cultivateurs
- 21 % des enfants d'ouvriers de l'industrie
- 47 % des enfants de petits fonctionnaires
- 86 % des enfants de hauts fonctionnaires
- 87 % des enfants des membres des professions libérales

entrent en *France* dans les classes de 6<sup>e</sup> des lycées, collèges, des cours complémentaires.

Les fils et les filles des classes laborieuses sont les victimes d'une injustice qui prive la nation d'une élite issue du peuple.

#### SUGGESTIONS

Aucune réforme réellement démocratique n'est possible si la structure de l'enseignement ne permet, à une période de la scolarité obligatoire, d'observer tous les enfants en vue de leur orientation et de donner à chacun le moyen de choisir, parmi les formes de la culture, celle qui convient le mieux à l'épanouissement de sa personnalité.

Rappelons les termes de la résolution de Montreux « l'orientation des élèves doit être basée sur une observation attentive et prolongée de leurs aptitudes et sur des contacts nombreux avec les formes variées de l'activité humaine ».

De cette affirmation découlent les principes qui inspirent les nouveaux plans d'études, les projets de réforme adaptés à l'organisation politique et administrative des divers pays.

Pour que l'orientation scolaire joue pleinement son rôle, il est nécessaire :

- d'accorder aux familles modestes une aide financière importante ;
- d'allonger la durée de la scolarité obligatoire ;
- d'améliorer les techniques pédagogiques de dépistage des aptitudes, de ne plus se contenter du seul critère d'un examen. « Aucune méthode n'est entièrement satisfaisante dans les cas limites ; un examen écrit seul est de toute façon insuffisant » (*Angleterre*).

— de retarder le moment où l'enfant fera un choix définitif entre les types d'enseignement de la période diversifiée, c'est-à-dire d'éprouver longtemps les aptitudes, puis, « mettre à la disposition des élèves de nombreuses sections et faciliter le passage de l'une à l'autre » (Luxembourg — Fédération Générale des Instituteurs) ;

— de laisser ensemble les enfants du même âge jusqu'au moment de ce choix afin de réaliser le « brassage social ». Il est bon, dit de rapport de la Suède, que les élèves qui, adultes, accèdent à des professions et rangs sociaux différents, se connaissent en bons camarades et apprennent à coopérer pendant l'adolescence. Dans l'avenir, ceci peut augmenter le sentiment de solidarité entre les différents groupes de la société.

Etudions à présent les divers systèmes préconisés par les associations nationales.

### I 1er Système :

#### AUGMENTER LA DURÉE DE LA SCOLARITÉ COMMUNE

Dans l'Etat d'Israël, il y a 8 années obligatoires d'enseignement pendant lesquelles le programme est le même pour tous les enfants. A 14 ans, les élèves accèdent à l'école secondaire après avoir subi un examen standard ou un examen psychotechnique.

En Yougoslavie, l'école est obligatoire de 7 à 15 ans. On s'attache à donner à tous les enfants une base commune de formation générale et d'éducation sociale sans égard pour leur orientation ultérieure scolaire ou professionnelle. Des travaux en dehors de l'enseignement et de l'école donnent aux jeunes gens « la possibilité de découvrir et de mettre à l'essai leurs intérêts particuliers, leurs penchants et capacité ».

### II 2e Système :

#### MODIFIER LA STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DIVERSIFIÉS

afin de supprimer ou de réduire le cloisonnement en offrant aux élèves plusieurs types d'études à l'intérieur de la même école.

En Angleterre, on a créé les « écoles à plusieurs branches ». (Multilateral schools). Elles répondent au désir d'abattre les barrières sociales, de donner aux enfants une instruction conforme à leurs aptitudes et capacités sans l'emploi de tests de sélection et d'utiliser les ressources financières disponibles de la façon la plus économique.

Nos collègues des Pays-Bas proposent de développer « les lycées modernes » qui offrent plusieurs sections ayant un soubassement commun et de grouper dans les mêmes « écoles moyennes » les élèves destinés aux fonctions sociales moyennes.

En Islande, les enfants qui terminent à 13 ans, les 6 années de l'enseignement commun entrent dans une école secondaire obligatoire (2 ans) où ils ont le choix entre deux branches : art et sciences et travail manuel.

En Ecosse, la généralisation de « l'école d'ensemble » (Comprehensive school), traditionnellement répandue, paraît une bonne solution tandis qu'en Norvège où la sélection ne commence pas avant 13 1/2 ans, les instituteurs soutiennent la création d'une « école de jeunesse » qui combinera l'enseignement secondaire théorique et l'enseignement donné dans les cours complémentaires qui peut varier d'une région à l'autre suivant les conditions du travail, de l'industrie et du commerce. Les

élèves auront le choix entre différents cours d'études dans cette école où la scolarité durera deux ou trois ans.

### III 3e Système :

#### CRÉER, AU COURS DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE, UN CYCLE NOUVEAU D'ÉTUDES, DIT D'ORIENTATION

se plaçant entre la période commune et celle des enseignements diversifiés.

Le plan français de réforme de l'Enseignement, établi par la Commission Langevin-Wallon a prévu une scolarité obligatoire de 6 à 18 ans, divisée en cycles où les enfants sont répartis suivant leur âge.

Ecoles maternelles : 3 à 7 ans.

Premier cycle scolaire : de 7 à 11 ans : enseignement commun.

Deuxième cycle scolaire de 11 à 15 ans : cycle d'orientation, l'enseignement est en partie commun, en partie spécialisé.

Troisième cycle scolaire de 15 à 18 ans : cycle de détermination, l'entrée, trois embranchements possibles :

- section des études théoriques
- section des études professionnelles
- section des études pratiques.

Une telle organisation de l'enseignement obligatoire représente un idéal qu'aucun pays n'atteint. Mais le plan Langevin-Wallon sert actuellement de référence à de nombreuses expériences, à des projets de réforme en voie de réalisation.

Le Luxembourg franchit une étape avec la réalisation du 4e degré d'enseignement qui réunira les 7e, 8e et 9e années d'études en un « type d'école distinct et représentatif », dans un bâtiment spécialement aménagé et centralisé. Dans ces écoles à plusieurs maîtres ; dotées de bons manuels, on introduira « un travail manuel polyvalent » avec intégration du pré-apprentissage général en 9e année. A ce nouveau degré, les instituteurs luxembourgeois souhaitent rattacher l'orientation scolaire d'abord, la pré-orientation ensuite et en faire la pièce maîtresse de la réforme.

En Suède, le gouvernement se propose de modifier profondément la structure de l'enseignement, d'instituer dans les années à venir une école spécialisée obligatoire organisée sur 9 ans pour tous les enfants du pays. La sélection devait se faire après la classe 8, quand les élèves sont âgés de 15 ans. L'opposition des groupes conservateurs a amené le gouvernement à chercher un compromis avec le système ancien (différenciation des enseignements à 11 ans). Une résolution du Parlement votée en 1956 dispose que la discrimination entre les diverses directions d'études aura lieu à 13 ans. La recherche des aptitudes se fera au cours de la 6e année d'école par une individualisation de l'enseignement dans différentes branches (enseignement par groupes, travail en groupe, devoirs individuels). Les maîtres souhaitent des tests d'aptitudes et d'intelligence en complément des notes.

A Genève, un projet d'école moyenne est à l'étude ; l'organisation de l'enseignement serait la suivante :

- Ecole primaire : 6 ans
- Ecole moyenne : 7e année, classe d'orientation ; 8e et 9e années, enseignement diversifié avec facilités pour l'élève mal « aiguillé » de changer de catégorie d'enseignement.
- Enseignement secondaire : 4 ans.

Le personnel enseignant primaire participerait aux classes d'orientation et à l'enseignement moyen.

Les écoles expérimentales de Basse-Saxe « *differenzierender Mittelbau* » ont adopté un système d'enseignement pendant les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années d'école qui permet de juger l'enfant selon ses aptitudes et ses dons et de le passer au type d'école qui lui convient le mieux. Le programme est en partie commun, en partie différencié. Les instituteurs allemands souhaitent que ce système se généralise.

En France, un projet de réforme de l'enseignement a été déposé le 1<sup>er</sup> août 1956 à l'Assemblée Nationale. L'une des dispositions essentielles de ce texte, qui prévoit la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, est la création des *écoles moyennes* qui recevront tous les enfants de 11 à 13 ans ayant suivi les cours de 5<sup>e</sup> année des écoles élémentaires. L'enseignement, commun la première année, partiellement différencié pendant la seconde, a pour objet « de préparer les élèves aux enseignements diversifiés de la période ultérieure tout en développant leurs qualités et leurs connaissances générales et de mettre ainsi les parents en mesure d'orienter leurs enfants selon les aptitudes et les goûts qu'ils manifestent. »

Les enseignements diversifiés comprendraient :

- un enseignement adapté au milieu et orienté vers la vie pratique (classes terminales) ;
- un enseignement général court ou des enseignements associant les études générales et les études professionnelles (collèges) ;
- un enseignement de culture générale, associant selon les sections et les options, l'étude des lettres classiques, des lettres modernes, des sciences mathématiques, expérimentales et humaines, des arts (lycées).

« Tous les établissements sont organisés de manière à offrir à tout élève des possibilités permanentes de réorientation et de promotion. »

Le Syndicat National des Instituteurs français approuve ces dispositions reprenant les thèses qu'il a lui-même défendues. Cette organisation affirme que les classes d'orientation doivent bénéficier de la *collaboration entre les instituteurs et les professeurs des enseignements diversifiés*. Elle est hostile à la création d'un corps spécialisé de professeurs de l'enseignement moyen.

#### LA PÉDAGOGIE DES CLASSES D'ORIENTATION

Qu'elles se placent à la fin de la scolarité commune continuée jusqu'à 13 ans ou qu'elles constituent un cycle autonome d'études spéciales, les classes d'orientation doivent satisfaire aux mêmes exigences pédagogiques. Leur effectif ne peut dépasser 25 élèves. L'équipe des maîtres sera peu nombreuse. Il faut que les parents — parfois réticents — aient la certitude que leurs enfants ne perdront pas leur temps dans ces classes. La progression normale des études se poursuit et l'on se propose de donner aux enfants le désir d'apprendre. On les rend plus aptes à accroître leurs connaissances en cultivant toutes les facultés intellectuelles, en favorisant tous les modes d'expression de la pensée.

Nous avons vu que l'orientation n'est pas une sélection : l'enseignement doit mettre à l'honneur toutes les formes de l'intelligence en proposant aux élèves des activités variées parmi lesquelles chacun trouvera celle qui convient à ses aptitudes et à ses goûts. Aucune discipline ne sera considérée comme mineure. Dans les programmes des classes d'orientation, la part la plus importante sera faite à la *formation générale* (langue

maternelle — mathématiques — langue vivante étrangère), afin de permettre aux enfants de suivre avec profit les enseignements ultérieurs, de passer sans difficulté d'un enseignement à un autre.

L'éducation physique, l'étude du milieu (sciences d'observation ; histoire, géographie ; éducation civique et sociale), le travail de création, les travaux manuels, l'éducation artistique occuperont le reste de l'horaire et permettront à l'élève d'affirmer sa personnalité, de mettre ses goûts et ses dons à l'épreuve.

Les programmes, d'abord communs, seront peu à peu différenciés, soit par l'introduction de *matières à option*, soit par le passage des élèves dans une *école complexe* où la base de l'enseignement reste la même pour tous.

Afin que la nature profonde des enfants se découvre à l'observateur attentif, la classe d'orientation a besoin d'une discipline libérale, d'une atmosphère de confiance et de sympathie entre le maître et ses élèves. La pédagogie sera attentive aux réactions de l'enfant, elle tendra vers *l'enseignement individuel* et usera des *méthodes dites actives* dont le véritable critère est la notion d'effort personnel demandé et obtenu des élèves.

Tous les exercices de la vie scolaire donneront aux maîtres l'occasion de recueillir de précieuses indications sur l'intelligence, la mémoire, la capacité de l'attention, l'initiative, l'intuition, le sens social, la puissance de travail de chaque enfant. Instituteurs et professeurs auront encore à leur disposition d'autres moyens d'investigation dont aucun n'est déterminant, mais dont l'ensemble trace peu à peu le *profil mental* et psychologique de l'élève.

Ces éléments sont :

- le dossier scolaire : Plusieurs rapports mettent en lumière son intérêt. Il permet de connaître les conditions dans lesquelles l'enfant a accompli sa scolarité, la manière dont il a acquis les automatismes et mécanismes de base. Les instituteurs ont consigné, année après année, les résultats de son travail, les traits les plus saillants de son caractère.
- les tests : On peut contester leur valeur lorsqu'ils sont employés seuls, mais ils permettent de mesurer le quotient intellectuel et de déceler des aptitudes par des exercices de *dépistage systématique* (don d'observation ; qualités de la mémoire ; aptitude à suivre ou à faire un raisonnement logique). Ils s'intégreront dans les exercices scolaires, ainsi l'émotivité ne faussera pas leurs résultats.

Les tests de caractère, difficiles à interpréter, peuvent déceler un trouble psychique, aider à expliquer le comportement bizarre d'un élève.

L'usage des tests suppose la collaboration des spécialistes car on ne s'improvise pas testeur. Nous lisons dans la réponse du Luxembourg (F.G.I.) : « Cette orientation sera donc l'affaire d'un *teamwork* » qui nécessite une large collaboration entre enseignants, psychologues et médecins. Il en résulte que le *psychologue scolaire* ne peut être un agent impersonnel et passager, mais un membre du personnel enseignant du groupe d'écoles ou de la ville, d'une qualité scientifique indiscutable, mais *admis* par tous. »

Ainsi, on connaîtra pour chaque enfant :

- son état de santé,
  - le capital d'acquisition, d'aptitudes dont il dispose,
  - ses résultats scolaires,
  - la forme dominante de son intelligence,
  - son caractère et la manière dont celui-ci retentit sur son intelligence,
- et l'on sera en mesure de donner aux parents un avis

d'orientation que le rapport de la France caractérise en ces termes : « L'avis d'orientation ne peut être impératif. Il indique aux familles quel est, parmi les enseignements diversifiés, le type d'études dans lequel leur enfant a le plus de chances de réussir. Il précise quelle forme de la culture convient le mieux à son intelligence et lui offre les moyens d'épanouir sa personnalité dont les lignes de force sont déjà clairement marquées. Plusieurs voies sont généralement ouvertes au même enfant. »

Les maîtres des classes d'orientation — instituteurs et professeurs — recevront une *formation spéciale* afin de les initier à l'esprit, aux moyens éducatifs, à la pédagogie particulière de ces classes et de leur donner une connaissance plus approfondie de la psychologie infantine. Ainsi préparés, ils pourront assumer de nouvelles tâches et des responsabilités accrues.

#### LES DIFFICULTÉS A VAINCRE POUR ORGANISER L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

Les rapporteurs ne se dissimulent pas l'importance des difficultés auxquelles on se heurtera pour organiser une meilleure orientation des études.

La Société Pédagogique de la Suisse romande, le S.N.I. (France) attirent l'attention sur les problèmes d'ordre financier. Pour rajeunir l'enseignement, édifier des écoles, recruter des maîtres qualifiés en nombre suffisant, il faut investir des capitaux, demander des sacrifices aux nations dans l'intérêt de leur jeunesse et de leur avenir. Le Luxembourg (F.G.I.) fait cette remarque : « Il faudra aboutir à des progrès décisifs dans l'organisation de notre école primaire. Nous nous trouvons à la croisée de deux chemins dont l'un conduit à l'enlèvement dans les sables de la routine et des préjugés et l'autre à la terre ferme des réalisations sagement mûries et hardiment exécutées ».

Le pluralisme scolaire dans les Pays-Bas, les questions laïques en France, le particularisme régional en Allemagne et en Suisse sont des obstacles à la refonte des structures de l'enseignement. Il faut compter aussi avec le conservatisme politique et social, avec la force de la tradition. Les éducateurs eux-mêmes accueillent avec scepticisme les innovations pédagogiques bouleversant les habitudes auxquelles ils sont inconsciemment attachés.

Les parents redoutent des atteintes à leur liberté, ils ne sont pas toujours bien éclairés sur l'intérêt véritable de leurs enfants : « entreprendre les études pour lesquelles ils sont doués ». Il n'est pas malveillant de dire, lit-on dans le rapport de l'Ecosse, que dans la majorité des cas, les considérations sociales sont de plus grande importance aux yeux des parents, que l'intérêt des études et le bonheur personnel de leurs enfants. »

Enfin, dans les pays où la sélection intervient très tôt, où le cloisonnement entre les enseignants est bien marqué, beaucoup de nos collègues de l'enseignement secondaire sont peu favorables à l'institution des classes d'orientation.

Ils craignent qu'on ne veuille en faire un simple prolongement de l'école élémentaire avec les mêmes maîtres et les mêmes méthodes. Il s'inquiètent du sort des élèves précoces, capables d'entrer très jeunes dans l'enseignement secondaire théorique ; ils redoutent même que cet enseignement ne puisse remplir sa mission de dispensateur d'une haute culture, s'il est amputé de ses classes de début. Les partisans de l'orientation scolaire objecteront que des aménagements sont toujours possibles en ce qui concerne l'âge d'admission dans un nouveau cycle d'études. D'ailleurs, une réforme démocratique de l'enseignement n'est pas faite pour une minorité, elle doit offrir les mêmes facilités à tous les enfants quels que soient la forme et le degré de leur intelligence. L'enseignement secondaire théorique n'a pas à craindre une diminution de sa valeur ou de son prestige ; bien au contraire, le niveau des études ne peut que s'élever si, après une observation attentive et prolongée, on dirige vers lui les enfants les plus aptes à tirer profit d'une formation de l'esprit faisant appel à l'intelligence spéculative.

Il appartient aux associations d'instituteurs de favoriser une meilleure compréhension entre les maîtres des divers ordres d'enseignement pour tout ce qui touche les problèmes de l'orientation scolaire, d'en informer le grand public, d'en instruire les familles en intéressant les groupements de parents à l'aspect pédagogique et social de ces questions.

#### CONCLUSION

La révolution technique offre à l'individu d'égales possibilités de libération ou d'asservissement. Le moment est venu pour les nations de donner à l'école les moyens de se tourner vers l'avenir pour former les hommes de demain, sinon elles devront se résigner au déclin dans un monde où la compétition entre les Etats sera la loi dominante.

« La technique, écrit M. André SIEGFRIED, est collective, la culture est individuelle et le problème d'une civilisation comme la nôtre, c'est de maintenir l'individu ; sinon et à la longue, c'est notre civilisation elle-même qui périclitera. »

Créer des classes d'orientation qui rassembleront tous les enfants ayant acquis les connaissances de base pour leur dispenser un enseignement de formation et leur permettre d'affirmer leur personnalité en vue des spécialisations futures, c'est dans une société en évolution « contribuer à préserver la dignité de la pensée, la primauté de la culture, le sens de l'humain sans lesquels il n'y aurait pour les générations de demain ni liberté, ni bonheur possibles » (S.N.I.).

Jeanne Lordon.

Note : Ce rapport de synthèse a été rédigé avant que nous parviennent les réponses des associations nationales suivantes.

Australie : New South Wales Teachers' Federation.  
Autriche : Sozialistischer Lehrerverein Österreichs.

## VAUD

### Adresse du président SPV pendant les vacances

Le président sera absent pendant le mois d'août et ne pourra répondre au téléphone ; par contre, tout le courrier lui sera transmis à Bormes (Var), France. Les cas d'urgence peuvent toutefois être adressés directement à Robert Pasche, ch. Roseneck 12, Lausanne, téléphone 26 37 19.

### Assurance protection juridique

A la suite de notre proposition, approuvée par l'assemblée des délégués, nous avons signé un contrat d'une année auprès de la CAP qui couvre tous nos membres actifs et auxiliaires en cas de poursuite pénale pour des faits relatifs à notre profession.

Le contrat commence le 1er août 1957 et, sauf avis

contraire de notre part, sera renouvelé tacitement d'année en année. La CAP enverra prochainement une carte individuelle à chacun d'entre vous ; ceux qui ne l'auraient pas reçue d'ici fin septembre voudront bien nous en informer.

Pour recourir à l'assurance, il sera nécessaire de passer par le comité central SPV. Mais il est évident que les cas signalés à la RC Winterthur sont automatiquement transmis à la CAP s'il y a poursuite pénale. Nous vous donnerons prochainement des renseignements plus détaillés sur notre nouvelle assurance.

De plus, vous bénéficierez d'une réduction de 10 % sur tous contrats individuels (auto, moto, risques extraprofessionnels) que vous pourriez signer avec la CAP en nous en informant ; la commission reste due à l'acquisiteur de votre rayon.

En spécifiant que la CAP ne paiera que les frais d'intervention, et non les amendes et autres pénalités, nous voulons souhaiter que cette solide protection ne vous empêchera pas de continuer à être très prudents avec les risques du métier.

*Le comité central.*

### A l'Ecole normale

Le bureau du Grand Conseil a nommé dans sa séance du 11 juillet une commission « chargée d'étudier un projet de décret accordant un crédit pour la transformation des combles et la réfection de divers locaux de l'Ecole normale.

Vous serez certainement heureux de cette nouvelle. En voyant grossir les effectifs, depuis longtemps déjà nous supposions le bâtiment de la place de l'Ours trop petit pour répondre aux besoins de ceux qui sont responsables de la formation des instituteurs. Aujourd'hui, plus que jamais, cette formation est nécessaire et, à quelques exceptions près, indispensable : on ne naît pas instituteur, on le devient. Celui qui n'a pas une préparation suffisante va au-devant de déceptions qui peuvent le décourager pour la fin de sa carrière. La formation générale la plus solide, la plus étendue, dont personne ne nie la nécessité, ne saurait suffire à former un maître d'école. Celui-ci doit avant tout connaître les enfants. Certes, pour parler avec autorité d'un tel sujet, il faudrait avoir d'autres titres que les miens, et je ne veux pas m'improviser directeur d'Ecole normale ; je n'ai pas la prétention non plus de vous exposer ce que vous connaissez mieux que moi. Je sais que rien n'est parfait, ni définitif. Mais n'est-ce pas M. F. Guex, directeur, qui disait dans son discours lors de l'inauguration de l'Ecole normale en 1901 : « Le présent nous dit que jamais nous ne devons nous arrêter, que, dans le domaine délicat et complexe de l'éducation, malgré les efforts les plus soutenus, malgré la sollicitude suivie des maîtres et des autorités, malgré les progrès réalisés, il y a et il y aura toujours beaucoup à faire. » Si « jamais nous ne devons nous arrêter », je peux, me semble-t-il, en songeant à l'avenir, tout simplement dans un esprit d'examen et non de critique, me poser une ou deux questions auxquelles j'aurai peut-être le plaisir de répondre un jour, lorsque je serai renseigné.

1) L'Ecole normale sera-t-elle maintenant équipée pour donner à ses élèves une formation générale (méthode active) et une formation professionnelle qui lui permettent d'entrer dans une classe en étant capable de vaincre les difficultés qu'il va rencontrer, et de satisfaire aux exigences toujours croissantes des parents et des enfants ?

2) Au lieu de transformer ce bâtiment, n'aurait-on pas dû quitter la place de l'Ours pour l'Elysée, par

exemple, afin de disposer de plus d'espace et d'un cadre plus favorable à la préparation des maîtres ?

Pour expliquer comment peuvent être nées mes questions, je vous rappellerai les remarques et recommandations rédigées en 1948 par un groupe de quatorze personnes (3 directeurs d'E.N., 5 professeurs de pédagogie et de psychologie, 4 autres professeurs enseignant dans une E.N. ou dans un lycée, 2 fonctionnaires délégués des ministères de l'Education) à la suite d'un séminaire d'études pratiques de six semaines, séminaire organisé par l'Unesco. Ces quatorze personnes, représentant quatorze nations, s'accordent toutes « pour penser que les maîtres doivent connaître les caractéristiques de l'enfant à tous les âges, mais constatent qu'actuellement, dans la plupart des pays, les éducateurs sont souvent mieux préparés à répondre à des questions d'examen qu'à résoudre tous les problèmes pratiques qui se posent dans une salle de classe ». Or, disent-elles ensuite, « pour que les connaissances acquises par l'éducateur sur la croissance et le développement de l'enfant aient une valeur effective, il convient de fournir constamment aux futurs enseignants l'occasion de se mêler aux enfants dans leurs travaux, leurs jeux et certaines de leurs activités sociales, de manière à pouvoir les observer. Dans la plupart des cas, ces observations devraient être effectuées sous la clairvoyante direction des cadres des écoles normales. Alors, ajoute un rapport écossais, l'étudiant acquerra cette pénétration psychologique, qui est plus importante pour l'éducateur que la connaissance de la psychologie, ainsi qu'une compréhension rationnelle des enfants et le respect de leur droit à se développer librement ».

Ces remarques, valables à mon sens pour notre canton, semblent parler en faveur des classes d'application nombreuses, mais jamais trop nombreuses et trop proches des élèves-instituteurs, si l'on veut que nos futurs collègues puissent « par des contacts directs apprendre des enfants eux-mêmes les moyens de venir en aide aux enfants qui leur seront confiés plus tard ». Ces jeunes gens pourront aussi profiter constamment des conseils et de l'enseignement des maîtres de ces classes dont la tâche est très importante et la responsabilité très grande.

Vous comprenez maintenant, je l'espère, mes remarques au sujet de l'espace nécessaire pour ces classes (une dizaine) et de l'emplacement qui me semble peu favorable en pleine ville dans un carrefour.

Les stages, que l'on a bienheureusement institués, ne remplacent pas cette préparation : ils la complètent, ils en sont l'aboutissement. Ils permettent à l'élève de pénétrer dans divers milieux de travail, de sentir l'influence de ce milieu sur le comportement, sur le caractère et même sur la forme d'intelligence des enfants.

Voilà les quelques réflexions qui me sont venues à l'esprit après la lecture de la Feuille des Avis officiels. Je vous les soumets, estimant que les instituteurs doivent s'intéresser à ce problème et, par leurs remarques et observations constructives, essayer d'en améliorer la solution. Il est évident que cette formation ne sera jamais terminée à la sortie de l'Ecole normale ; le perfectionnement est indispensable, et c'est là encore un problème, aussi bien pour le Département que pour la SPV.

R. P.

### Remarques

Dans un de ses articles (Educateur du 20 juillet), par ailleurs plein de bon sens, R. P. parle à deux reprises de trente ans de service (retraite dans trente

ans — l'on y travaille pendant trente ans). Voilà qui m'étonne. L'auteur semble oublier que c'est presque quarante ans qu'il fallait dire. Les instituteurs de mon âge ont subi quatre prolongations de service depuis leur entrée en fonction, et Dieu sait si on ne nous en prépare pas une cinquième. Les deux premières étaient obligatoires, les deux suivantes légalement facultatives, mais inévitables en fait, à moins de consentir à céder ses économies (si on en a) à notre rapace caisse de retraite. Le moins qu'on puisse dire de ces prolongations, surtout des dernières, c'est qu'elles ne sont pas de nature à fortifier le zèle du corps enseignant. Certains messieurs devraient bien y songer.

A. Cherix.

### A propos des « Eléments du dessin », par J. Apothéloz

Un des premiers à la connaître, je pratique cette méthode depuis plus d'une année dans ma classe d'élèves de 10 à 13 ans. Les progrès sont certains. Il m'est maintenant facile de préparer rapidement de vraies leçons de dessin : riches, denses, toujours variées, exigeant des élèves et... du maître aussi, une activité de tous les instants. Les sujets s'offrent en foule à l'esprit, divers, plaisants.

Le dessin n'étant plus considéré comme une réalisation miraculeuse de rares privilégiés, mais comme une grammaire dont les premières leçons sont du b a ba, le plus faible y trouve son compte, et je pense que le maître le moins doué y trouvera le sien.

Bien qu'elle innove, et avec quel bonheur, la méthode Apothéloz se réfère à des expériences éprouvées, elle est traditionnelle et moderne comme il se doit.

L'illustration durement critiquée par M. Félix est aussi d'une extrême richesse. Le maître d'abord, puis ses élèves, s'en serviront pour camper habilement un personnage, un animal, un groupe animé.

M. Apothéloz l'a dit et répété en commission, il désirait un manuel ouvert qui se serait enrichi, d'année en année, de dessins d'élèves, de suggestions intéressantes contrôlées par l'auteur, de leçons-types, etc.

Le chapitre décoration, si sensible aux fluctuations de la mode, aurait bénéficié de cette continue mise à jour. Mais, hélas !... Enfin, M. Apothéloz cherche à obtenir au moins un portefeuille qui s'enrichira de reproductions de dessins d'enfants...

L'auteur espère que l'enseignement tout entier bénéficiera de sa méthode, en particulier les centres d'intérêt.

A. Rouiller.  
Vullierens.

#### Concerne Guide Apothéloz.

##### Mise au point en quelques points :

1) Je n'ai pas rencontré un maître de dessin qui a vu l'ouvrage et l'a trouvé bon (vous nous permettez de dire qu'après 4 ans de Beaux-Arts et toute notre recherche personnelle on puisse avoir une opinion valable).

2) Quoi qu'en dise M. Apothéloz, les maîtres de dessin n'ont jamais été priés de donner leurs idées, mais ont été mis, à deux reprises, en face de faits accomplis.

3) J'aurais préféré que les réponses de Begnins et de Rolle parlent de dessin et non du ton de mon article. Nous avons attaqué sur le plan dessin, répondez sur le plan dessin.

4) L'Association vaudoise des maîtres de dessin désirait étudier à fond cet ouvrage, mais les inspecteurs ont brusquement renoncé à laisser examiner leurs exemplaires.

5) Aucune querelle ne divise ceux qui s'occupent de dessin. La seule querelle qu'il y a déjà eue et qui continue est entre cet ouvrage et le goût.

Maurice Félix.

### Commission interfédération pour la natation

La commission interfédération pour la natation organise un cours central de natation les samedi et dimanche 7 et 8 septembre 1957 à la piscine de Montchoisi, à Lausanne. Le cours est subsidié.

Les inscriptions sont à envoyer à Numa Yersin, maître de gymnastique, ch. Verdonnet 14, Lausanne, jusqu'au samedi 31 août.

### Postes au concours

Jusqu'au 3 août 1957

**Missy** : instituteur primaire ; institutrice semi-éfantine ; entrée en fonction : 1er novembre 1957 ; conviendrait pour couple.

**Ecublens** : instituteur primaire ; entrée en fonction : 2 septembre 1957 ; institutrice primaire ; entrée en fonction : 1er octobre 1957 ; indemnité de résidence ; ne se présenter que sur convocation.

Jusqu'au 10 août 1957

**Lavey-Morcles** : instituteur (éventuellement institutrice) pour la classe de Morcles ; institutrice semi-éfantine pour la classe de Lavey.

**Orbe** : instituteur primaire ; entrée en fonction : 1er octobre 1957.

**Vallorbe** : instituteur primaire ; entrée en fonction : 2 septembre 1957 ; les candidats sont priés d'adresser à la direction des écoles de Vallorbe un bref curriculum vitæ.

**Gilly** : institutrice primaire ; entrée en fonction : 2 septembre 1957.

**Genolier** : instituteur primaire ; entrée en fonction : 12 août 1957.

**Sévery** : institutrice primaire : entrée en fonction : 1er novembre 1957.

### Assemblée de l'Ecole Pestalozzi à Echichens

C'est devant un contingent important de membres de cette institution, témoignant par leur présence de l'intérêt soutenu qu'ils y portent, que s'est ouverte l'assemblée annuelle. M. le Dr Charles Guisan, député à Mézières, président du comité, a excusé l'absence d'une quarantaine de membres. L'assemblée de ce jour s'honore de compter dans ses rangs MM. Georges Molles, inspecteur scolaire, Jules Margot, ancien inspecteur, François Rostan, inspecteur lausannois, Gustave Monnard, ancien sous-directeur de la BCV, Benjamin Jotterand, président du comité central de la SPV, Châpuis, pasteur à Morges.

Comme à l'ordinaire, la partie administrative est rondement menée. Le secrétaire en titre, M. André Delacrétaz à Morges étant absent, la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1956 est donnée par M. Maurice Mayor, instituteur à Préverenges. Il est appelé à nouveau à fonctionner comme secrétaire intérimaire.

Dans son rapport, M. le président Guisan annonce que le comité a reçu la démission de deux de ses membres. Pour combler les vides, un appel a été adressé à M. Georges Molles, inspecteur scolaire et André Châpuis, pasteur. L'achèvement du troisième pavillon a permis d'assurer la vie familiale d'un nou-

veau groupe de 15 garçons avec leur couple d'éducateurs. Aux deux villas familiales prévues pour loger les instituteurs de l'Ecole est venue s'ajouter une troisième maison qu'habite un nouveau pédagogue, M. Claude Meylan, venu de Vallorbe.

La situation financière est favorable. Cet état réjouissant est dû aux deux dons importants reçus jusqu'à présent de la fondation Tossizza et du legs Ruchonnet. De plus, le Département fédéral de l'intérieur versera cette année un subside supplémentaire élevé. Ces trois dons réunis permettent d'amortir de plus de la moitié les nouvelles constructions. Le comité est ainsi libéré d'une partie de ses soucis financiers. Il peut se féliciter aujourd'hui d'avoir pris à temps la décision de voir grand. A l'heure actuelle, le resserrement des crédits bancaires aurait rendu impossible la transformation de l'Ecole. L'exploitation exige maintenant une dépense annuelle beaucoup plus élevée à cause de l'augmentation nécessaire du personnel, de l'extension considérable du chauffage, de l'éclairage, des frais accrus d'entretien, de lingerie, de mobilier. A la suite des dégâts énormes, et même dans certains cas irréparables, causés par le gel de 1956, le rendement du domaine a été déficitaire et n'a de ce fait pas fourni l'appoint espéré. Est-ce à dire qu'il faut renoncer à l'exploitation agricole ? Il ne saurait en être question car elle crée un élément de calme, de vie saine, d'espace qui est plus que jamais indispensable à nos enfants. La conclusion s'impose : il est impossible, sans détruire l'équilibre financier, de renoncer aux collectes et l'Ecole Pestalozzi doit encore faire appel à tous ses bienfaiteurs et amis. A ce sujet, un hommage est rendu à la SPV et à la grande majorité de ses membres qui assument l'organisation de la collecte des écoles.

M. Guisan, qui est également médecin scolaire dans le Jorat, met en parallèle la population infantine des villages de cette région, enfance heureuse, saine d'esprit et de corps, aux réactions normales, avec les pensionnaires de l'Institution, préoccupés, souvent tendus, parfois agités, au caractère instable. La cause de la diversité entre ces deux catégories d'enfants réside dans la différence des milieux familiaux qui ont entouré leurs premières années. Le rôle de l'Ecole Pestalozzi est ainsi nettement délimité : recréer à Echichens ce milieu qui a manqué à la base.

Dans son rapport, M. le directeur Besson s'exprime ainsi : 1956 fut une année intéressante mais particulièrement difficile. Les enfants ont été pénibles, notre foi en la jeunesse a été mise à rude épreuve. L'organisation plus libérale des groupes conduits par un éducateur a malheureusement favorisé les fugues. De plus, l'action dépravante de deux adultes, mal jugés à leur engagement, a été funeste. Nos protégés sont facilement influencés par le mal, montrent souvent une adresse et une ruse dans le mensonge et même dans le chantage, dignes d'une meilleure cause. La rupture

des liens conjugaux est la cause primordiale de tous ces défauts. Mais ces derniers seraient plus apparents encore dans des établissements où l'éducation doit par la force des choses se baser sur un système collectif nombreux. Grâce à la décentralisation, à la création de véritables familles, les enfants sont mieux encadrés, sont moins souvent punis, deviennent plus confiants aussi. La recherche de l'honnêteté, de la vérité, les amènera peu à peu à une plus grande joie de vivre, un plus grand courage, une croyance plus exacte dans la beauté de la vie qu'ils découvrent.

Par le fait de l'ouverture d'une quatrième classe, l'enseignement se trouve allégé. Le résultat en est que, sans être doués, plusieurs élèves ont accompli avec profit le cycle des études ordinaires.

En terminant, M. Besson remercie les députés qui examinent toujours d'un œil favorable les requêtes qui sont présentées à l'Etat. Cependant, la politique actuelle des subventions variables empêche l'Institution de s'organiser de manière durable. Il serait préférable que, comme en France par exemple, l'Etat se chargeât entièrement de couvrir les dépenses afférentes à nos institutions.

Les comptes sont présentés par le président qui en commente les divers postes. Les dépenses pour l'alimentation seule se sont élevées à 64 400 fr. 28. Le chauffage, l'éclairage et l'eau ont coûté 30 143 fr. 86, soit près du double de 1955. Le total des dépenses courantes se monte à 278 332 fr. 65 et celui des dépenses générales à 40 020 fr. 95, soit au total 318 353 fr. 60.

Le nombre moyen d'enfants a été de 60,84 pour un total de 22 208 journées. La journée d'enfant est revenue à 14 fr. 33 alors que les recettes à ce poste ascendent à 13 fr. 30. Le déficit par journée d'enfant est donc de 1 fr. 03, montant qu'il s'agit de trouver au moyen des dons et collectes. Les collectes, cotisations et dons ont produit la belle somme de 76 573 fr. 82.

L'exploitation agricole a dû enregistrer une perte de 26 391 fr. 91. Après un versement de 28 000 fr. au fonds des constructions, il reste un bénéfice d'exercice de 88 fr. 45. Au bilan, l'actif total est de 373 926 fr. 33. Le bétail y figure par 52 859 fr., les bâtiments par 202 562 fr. 20. L'actif net au 31 décembre est de 98 070 fr. 88 (98 516 fr. 32 en 1955).

C'est M. M. Mayor, instituteur à Préverenges, qui donne lecture du rapport de gestion. Il émet quelques remarques sur des points particuliers et suggère qu'une caisse de retraite soit créée en faveur du personnel. Après un hommage mérité au courage, à l'activité inlassable, à l'amour que M. et Mme Besson témoignent autant aux enfants qu'à l'œuvre elle-même, ce rapport conclut à l'adoption des comptes. Pour 1957, les vérificateurs seront MM. Ernest Barraud (Vevey), Gustave Monnard (Lausanne) et M. Mayor.

Après quoi, toutes opérations étant terminées, la collation traditionnelle permit l'échange de propos moins officiels.

M. M.

## NEUCHÂTEL

### Les voyages à pied (Propos de vacances)

Il faut relire Rousseau pour en retrouver la saveur et le prix.

Un collègue du Val-de-Travers a eu l'heureuse idée de faire une petite enquête à ce sujet auprès de ses élèves. Il en résulte qu'un grand nombre de ceux-ci,

souvent plus de la moitié, ne se sont jamais rendus dans les sites ou aux points de vue pourtant remarquables et réputés qui leur sont tout proches, tels que le Creux-du-Van ou le Chasseron, sans nommer la pittoresque combe de la Poëta-Raisse. La même constatation est faite partout. N'avons-nous pas au Locle de grands élèves qui n'ont jamais vu la chute du Doubs et un bon nombre qui ne connaissent que de

nom le nouveau lac du Châtelot? A Neuchâtel, que d'enfants ne sont même jamais montés aux abords du Château et de la Collégiale!

S'intéresser à ce qui est beau, à ce qui mérite d'être vu, ça n'existe plus. Ce qui compte, c'est la vitesse et la distance. Etre allé en un minimum de temps jusqu'au Tessin, aux Grisons, ou à l'étranger, voilà ce qui vaut la peine d'être relaté, voilà ce qui est digne d'attention et d'éloges! On ne peut pas « crâner » si l'on ne s'est proposé qu'une promenade à la Tourne (et son admirable belvédère de Tablettes) ou au Creux-du-Van. Ces noms font sourire et appellent la condescendance. Il faut laisser ça aux êtres simples qui ne sont pas accessibles à la notion sportive du record.

Oui!... Pourra-t-on réagir contre cette conception qui tend à devenir une mentalité? Nous, les « vieux-jeu », ne cesserons de dire cependant : « Comme c'est dommage! » Nous allons, avec ténacité, en dépit de cela, continuer à faire observer ce qui est bon et beau, ce qui élève véritablement l'âme et l'esprit. Et nous voulons encore croire que ce n'est pas impossible! Au reste, n'avons-nous pas aussi notre part de responsabilité dans le choix des buts toujours plus lointains de nos courses d'école? W. G.

**Adhésion**

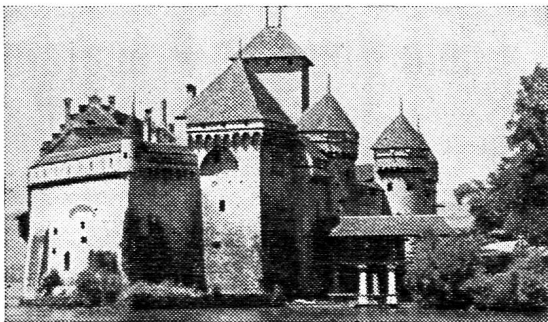
Cordiale bienvenue à Mlles Fernande Micheloud, institutrice à Fontainemelon, et Liliane Scheidegger à La Chaux-de-Fonds, qui viennent d'entrer dans la SPN - VPOD. W. G.

**Nouveaux collègues**

Le Conseil d'Etat vient de remettre le certificat pédagogique donnant le droit d'enseigner à l'école primaire dans le canton aux vingt-cinq personnes suivantes:

- Cerneux-Péquignot : Michel Pochon ;
- La Chaux-de-Fonds : Maxime Beurret, Pierre Kernen, Lily Oppliger, Liliane Scheidegger, Jacques Tissot ;
- Coffrane : Jacqueline Gressillat ;
- Corcelles : Suzanne Prisi ;
- Cornaux : Henriette Clottu ;
- Couvet : Jimmy-Charles Vaucher ;
- Fleurier : Pierre Fatton ;
- Les Geneveys-sur-Coffrane : Monique Dubied ;
- Gorgier : Denys Jacot ;
- Le Locle : Pierrette Baillod ; Freddy Droz ; Francine Golay ;
- Montalchez : Marc Burgat ;
- Neuchâtel : Anne-Lise Bernhardt, Josette Hurliemann ;
- Peseux : May-Josette Jeanneret ;
- Les Ponts-de-Martel : Françoise Blanc ;
- La Sagne : Maurice Wermeille ;
- Sonvilier : Colette Vuille ;
- Vaumarcus : Liseli Nussbaum ;
- Les Verrières : Marcel Garin.

Nos félicitations à ces jeunes collègues pour leur succès. Nous souhaitons qu'ils ne tarderont pas à entrer dans notre association professionnelle où ils seront les bienvenus. Deux d'entre eux y ont déjà adhéré. W. G.



**VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON**  
PRÈS DE MONTREUX

Entrée gratuite pour les classes primaires officielles

**L'Ecole Protestante de Sion**

cherche pour la Rentrée d'automne

**deux instituteurs (trices)**

pour les première et deuxième classes primaires

Faire offres avec prétentions, références et curriculum vitae à :  
Commission scolaire de la Paroisse réformée évangélique de Sion,  
par François Gilliard, La Cité, Sion.



Alkoholfreies  
Hotel-Restaurant  
**OBERBERG**  
NEUBAUEN AM RHEINFALL

Si votre classe visite la Chute du Rhin ne manquez pas de loger chez nous. Dépendance spécialement installée pour le logement d'écoles et de touristes. Tél. (054) 5 14 90.

**VOS IMPRIMÉS**

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S. A. MONTREUX

**banque cantonale vaudoise**

Livrets de dépôts,  
catégorie A et B

Certificats de dépôt



A la  
**Loterie Romande**

le plus petit lot est de

**Fr. 12.-**

le 31 août

**12 GROS LOTS**

**15.000 15.000**

**15.000 15.000**

**15.000 15.000**

**15.000 15.000**

**15.000 15.000**

**15.000 15.000**

17.348 autres lots

# LAVANCHY & Cie S.A.

Rue de Genève 88      Gare de Sébeillon

LAUSANNE

**Déménagements**

**Camionnage officiel C. F. F.**

**Vastes garde-meubles modernes**

*Conditions spéciales pour le personnel enseignant*

**MUTUELLE**  
VAUDOISE ACCIDENTS

**Votre  
assurance accidents  
aux conditions  
de faveur  
de la S.P.V.**

Demandez conseil à votre collègue P. Jaquier, Inst., Prieuré 4, Nyon

## LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés  
de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

### COLOMBIER

(Ntel) : Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de  
la Gare 1. Tél. 6 33 55.

### LAUSANNE

Restaurant sans alcool du Carillon, Terreaux 22  
(Place Chauderon). Parc pour voitures à côté  
du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.  
Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre  
de la ville (carrefour Palud-Louve-St-Laurent).  
Parc pour voitures à côté du restaurant, place  
de la Riponne. Tél. 22 50 39. Dans les deux  
restaurants, restauration soignée - Menus choisis  
et variés.

### NEUCHÂTEL

Restaurant neuchâtelois sans alcool - Faubourg  
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -  
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses -  
Tél. 5 15 74.

## Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

**PAUDEX - Lausanne**

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de  
Commerce. Raccordement à toutes les classes.

**Bachots, Matu., Ecole polytechnique.**

Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

Qui fait de la **PHOTOGRAPHIE**  
prépare l'album... des beaux souvenirs

TOUT POUR L'AMATEUR

*A. Schnell & Fils*

Place St-François 4, Lausanne

**PHOTO**

**PROJECTION**

**CINÉ**